

REGLEMENT 2019

- La course est ouverte à tous les athlètes licenciés FFA ou non.
11 Km = catégorie **cadets à masters** (nés en **2004** et avant) **DEPART 15H**
3 Km = catégorie **benjamins à minimes** (nés de **2005 à 2008**) **DEPART 14H15**
1,5 Km = catégorie **poussins** (nés en **2009 et 2010**) **DEPART 14H**
0.8 Km = catégorie **éveil athlétique** (nés en **2011, 2012, 2013**)
(seulement à partir de 6 ans). Pas d'inscription, ni de classement **DEPART 13H45**
- Pour obtenir un dossard, les participants devront être en possession soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition (ou la course à pieds en compétition) datant de moins d'un an ou sa photocopie version papier** (qui sera conservée) soit d'une **Licence Athlé Compétition**, d'une **Licence Athlé Running** ou d'un **Pass J'aime Courir** délivrés par la FFA soit d'une **Licence** délivrée par une fédération agréée (**type FSASPTT, FSGT ou UFOLEP...**) portant la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition, mention qui doit apparaitre de façon précise, par tous les moyens, sur la carte licence.
Ne sont pas acceptées : les licences UNSS ou UGSEL, les licences autres que l'athlétisme tel que foot, basket, rugby, judo, tennis, etc.
Ne sont plus acceptées depuis le 01/01/19 : les licences délivrées par les Fédérations Françaises de : Triathlon, de Course d'Orientation ou de Pentathlon Moderne.
Tout ce qui précède est également valable pour les courses enfants.
- Le départ et l'arrivée de toutes les courses seront au terrain de sport, entrée sud du village. Les **inscriptions du 11 Km** se feront soit **en ligne sur Chronosphères.fr du 01/04/19 au 09/11/19 inclus** soit **sur place à partir de 12h** Maison du Temps Libre **jusqu'à 14h30** dernier délai impératif.
- La tenue et l'équipement sont libres, les déguisements sont les bienvenus.
- Ravitaillement et sécurité sur le parcours et à l'arrivée.
- Le parcours emprunte des routes goudronnées et sentiers de la commune. Il traverse le Safari Parc de Peaugres sur sa partie piétonne.
- Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie. Pour le bon déroulement de ce classement, **tous les concurrents devront apporter leurs épingles (4)**. Les concurrents n'ayant pas leur dossard à l'arrivée ne seront pas classés.
- Les 500 premiers inscrits du 11 Km recevront un souvenir commémoratif de l'épreuve.
- Une assistance médicale est prévue à l'arrivée (médecin et organisme agréé).
- Chaque concurrent s'engage à ses frais, risques et périls ; le concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir des droits quelconques à l'égard du Comité d'Organisation pour quelques raisons que ce soit. **Les moins de 18 ans devront fournir obligatoirement une autorisation parentale (à remplir à l'inscription) en plus de la licence ou du certificat médical version papier.**
- Responsabilité Civile : l'organisation est couverte par une police souscrite auprès d'une compagnie d'assurance et dégage toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage corporel - individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.
- Remise officielle des récompenses à 16 heures 30 (enfants) et 17 heures (adultes).
Des lots seront tirés au sort.
- La course adultes de 11 Km comptera pour le classement du Challenge du Bassin Annonéen Trophées Eugène Vacher.

PROFIL DU 11 Km - Dénivelé 200 m.

